

Commission Scolaire

14 décembre 2020 – salle du Conseil Municipal

Présents :

Mme la Maire Viviane FATTORELLI

Mmes Cynthia CONTÉ – Valérie FATTORELLI REBIZZI – Karine GUILLAUME – Sylvie SPANO – Justine DELORME – Myriam BERGDOLL – Rachel KLEIN – Maryline BOSCHER

M. Frédéric POKRANDT

Mme CONTÉ **ouvre la séance à 17 heures.**

1) Projet Educatif Territorial

Mme CONTÉ débute la réunion en abordant le sujet du Projet Educatif Territorial (PEDT) relatif à l'organisation du temps scolaire. Elle demande si les directeurs d'écoles souhaitent conserver à titre dérogatoire les horaires actuels (4 jours d'école hebdomadaire) ou s'ils souhaitent repasser sur une semaine scolaire répartie sur neuf demi-journées incluant le mercredi matin (4 jours ½).

Mme DELORME souhaite conserver les horaires actuels pour l'école Jean-Jacques Rousseau (maternelle + élémentaire).

Mme BERGDOLL souhaite conserver les horaires actuels pour l'école maternelle La Dell.

M. VIALAS
(Retour par mail) souhaite conserver les horaires actuels pour l'école maternelle Mandelot.

M. HAMANG
(Retour par mail) souhaite conserver les horaires actuels pour l'école élémentaire Marie Curie.

Mme la Maire ajoute que lorsqu'il y avait les anciens horaires (semaine scolaire incluant le mercredi matin), les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) avaient été mis en place en incluant une aide financière de l'Etat.
Un questionnaire avait également été distribué aux parents d'élèves et aux enseignants afin de connaître leur avis sur le maintien de la semaine à 4 jours ½ ou sur le retour de la semaine à 4 jours.

Mme SPANO précise que la semaine de 4 jours ½ avait été imposée.
Les enfants étaient très fatigués le vendredi matin avec le rythme de la semaine à 4 jours ½.

Mme CONTÉ valide le maintien des horaires actuels et de la semaine scolaire à 4 jours d'école.

2) Communication mairie/écoles

- Mme CONTÉ souhaite examiner la communication entre la municipalité et les écoles et faire un état des éléments à améliorer.
Lorsque les directeurs des écoles contactent le service scolaire par mail, elle propose qu'ils la mettent automatiquement en copie pour qu'elle soit informée en temps réel de leurs demandes.
Par exemple : les horaires des écoles instaurés suite au protocole COVID (second confinement) ont été envoyés au service scolaire le week-end et elle n'en a eu connaissance que le lundi matin à la rentrée.
- Mme SPANO informe que les directeurs reçoivent beaucoup d'informations du Ministère de l'Éducation Nationale en dernière minute.
- Mme DELORME ajoute que les nouveaux horaires de l'école élémentaire Marie Curie devant être appliqués après les vacances de la Toussaint avaient été communiqués sur le site Facebook de la Mairie. Par conséquent les enseignants de l'école Jean-Jacques Rousseau ont été pris au dépourvu suite à la réception de nombreux mails de parents d'élèves se questionnant quant à l'organisation de la rentrée.
- Mme SPANO souhaite, pour une meilleure organisation, être prévenue des changements d'horaires par classes de l'école Jean-Jacques Rousseau.
- Mme la Maire constate que le même problème se pose concernant les changements d'horaires (protocole COVID) entre l'école maternelle Mandelot et l'école élémentaire Marie Curie.

indique aussi la problématique de la planification des conseils d'écoles qui ont lieu en même temps.
- Mme SPANO répond qu'il est impératif que le conseil d'école ait lieu 8 jours après l'élection des parents d'élèves. Elle précise que le délai est désormais allongé à 15 jours.

propose d'organiser en début d'année scolaire une réunion avec tous les directeurs d'écoles ou d'échanger par mail afin de convenir tous ensemble des dates pour tous les conseils d'écoles de l'année scolaire.
- Mme la Maire propose de créer un Doodle (Agenda en ligne).
- Mme SPANO valide l'utilisation du Doodle et pense que cela est une bonne idée surtout pour les parents d'élèves qui ne connaissent pas leur planning professionnel à l'avance.
- Mme la Maire ajoute que cet outil est également pratique pour les adjoints afin de planifier leurs disponibilités.
- Mme DELORME précise que le Doodle est facile d'utilisation.
- Mme CONTÉ se chargera de créer le compte Doodle.

Etant nouvellement installée à la commission scolaire elle demande à être guidée et conseillée afin que la communication et les actions se fassent au mieux.

3) Spectacles/Animations/Actions

Mme CONTÉ propose d'organiser dans les différentes écoles le spectacle de l'Homme Poubelle.

L'Homme Poubelle intervient sur la prévention des déchets et sensibilise à la thématique environnementale. <https://budig.org/wordpress/en-deux-mots/>

Mme DELORME ajoute que c'est une animation qui a déjà eu lieu à l'école Jean-Jacques Rousseau l'an dernier ; animation très intéressante et à réitérer.

Mme CONTÉ souhaite installer des refuges pour les oiseaux en partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux. <https://www.lpo.fr/>
(Charte LPO : <https://www.lpo.fr/refuges-lpo/charte-refuges-lpo>)

propose d'installer ces refuges sur un terrain communal proche des écoles et faire des animations à cet endroit.

Les kits d'installation seraient distribués dans les écoles via la LPO.
<https://www.lpo.fr/refuges-particuliers/mode-demploi-et-inscription>

Mme SPANO ajoute que des nichoirs vont être installés à l'école François via la LPO.

Mme CONTÉ suggère d'installer des nichoirs dans le jardin partagé de la MJC.

M. POKRANDT ajoute que derrière l'école élémentaire Marie Curie se trouve le jardin du Presbytère. Ce jardin appartient à la commune et les nichoirs pourraient y être installés.

Mme KLEIN fait savoir que durant plusieurs années il avait été demandé qu'une marre soit créée sur le terrain derrière l'école élémentaire Marie Curie mais que cela a toujours été refusé ; le terrain est maintenant devenu un parking.

Mme CONTÉ prendra contact avec la LPO si les écoles sont favorables pour mener cette action.

Mme DELORME se questionne quant à l'entretien des nichoirs tout au long de l'année.

M. POKRANDT propose d'organiser une initiation au jardinage sur le terrain se trouvant derrière le Temple.

Mme la Maire rappelle qu'il existe actuellement beaucoup d'actions menées par le Département dans la thématique environnementale telles que « Je Fleuris la Moselle ».

- Mme SPANO dit que depuis l'année dernière les écoles ont l'obligation de mener un projet lié au Développement Durable.
- informe qu'elle a assisté à une conférence organisée par l'Inspection dans l'objectif d'encourager les écoles à s'investir dans ces actions.
- communiquera les informations officielles à Mme CONTÉ.
- conseille également de demander des informations à la commune d'Aumetz qui a mené plusieurs actions concernant le Développement Durable.
- Mme BERGDOLL souhaite aussi obtenir ces informations, qu'elle communiquera également à Mme PERRIN directrice de l'école élémentaire La Dell.
- Mme SPANO propose à Mme CONTÉ de recenser les actions menées dans les écoles.

4) Fus@é (Equipement des écoles d'outils numériques pédagogiques)

« Pour rappel ; Extrait du compte-rendu de la commission scolaire du 19 octobre 2020

(...) en adhérant au programme Fus@é, porté par le Département, en lien étroit avec les Autorités Académiques, les élus du territoire bénéficieront d'un accompagnement technique, réglementaire et financier ainsi que d'une gestion administrative simplifiée pour leurs projets numériques à l'école, avec des solutions "clefs en main" labellisées par l'État.

La finalité du programme Fus@é est d'assurer la continuité entre l'école élémentaire et le collège permettant de créer les conditions optimales de réussite pour tous les jeunes Mosellans indépendamment du territoire concerné et d'être ainsi une source d'attractivité de ces territoires.

Les 3 axes du programme Fus@é :

Axe 1 : fournir le cadre de confiance des usages e-éducatifs avec un Espace Numérique de Travail, nommé Ari@ne 57.

Axe 2 : fournir le cadre technique et réglementaire facilitant les projets numériques à l'école, avec des solutions « clé en main ».

Axe 3 : accompagner financièrement les membres adhérents dans leurs investissements.

(...) l'espace numérique de travail Ari@ne 57, plateforme de travail pour les écoles permet d'échanger avec les familles de façon dématérialisée. L'offre est gratuite pour les écoles élémentaires. Les maternelles peuvent bénéficier d'une offre tarifaire à un taux très avantageux, à condition que la mairie en fasse la demande. Cet ENT est intégré dans le programme Fus@é.»

- Mme CONTÉ informe l'assemblée que la commune va adhérer prochainement au programme Fus@é afin qu'il puisse débuter dès janvier 2021. Un technicien qualifié pourra alors se rendre dans les écoles pour évaluer les besoins et améliorer les équipements déjà installés.

- Mme la Maire ajoute que la convention a été signée entre la commune et le Département ; il y aura un accompagnement financier et pédagogique. Chaque élève aura son propre fichier numérique qui lui permettra ainsi d'assurer le lien entre l'école primaire et le collège.
- précise que la fibre n'est pas nécessaire pour l'utilisation de cet outil numérique.
- Mme SPANO demande à bénéficier d'une formation concernant l'utilisation de l'ENT Ari@ne57.
- Mme BERGDOLL demande s'il est possible d'avoir une formation à distance ou sous forme de tutoriel.
- Mme SPANO intervient sur la problématique concernant la maintenance du matériel informatique installé dans les écoles. Par exemple, l'ordinateur fourni avec le TBI à l'école maternelle Franchois était hors service durant plus d'un mois. N'ayant pas de référent informatique et suite à l'accord de M. Gilles PRASSEL, M. Nicolas OBRINGER (employé à la MJC) s'est déplacé pour résoudre le problème.
- demande vers qui se diriger en cas de panne informatique.
- Mme la Maire lui répond qu'une réflexion est menée pour nommer une personne qui serait dédiée aux soucis informatiques et à la maintenance du réseau.
- Mme BERGDOLL précise qu'elle a dû s'acheter un ordinateur personnel afin de pouvoir travailler dans de bonnes conditions car celui fourni par la municipalité est devenu beaucoup trop lent.
- ajoute perdre énormément de temps car il y a de nombreux soucis de connexion entre les périphériques (ordinateur, scanner, imprimante) et qu'il n'est pas pratique de déplacer le matériel informatique tous les jours (maison-école / école-maison).
- Mme CONTÉ demande à ce que les écoles élémentaires ou groupes scolaires communiquent leur besoin en matériel numérique (tablettes, TBI, salles informatiques).
- Mme CONTÉ demande si toutes les écoles utilisent Ari@ne57.
- rappelle que cet Espace Numérique de Travail est payant pour les écoles maternelles. En ce qui concerne les écoles élémentaires, il est financé par le Conseil Départemental.
- Mme SPANO utilise Ari@ne57 (école maternelle Franchois).
- Mme BERGDOLL utilise Ari@ne57 (école maternelle La Dell).
- Mme SPANO s'interroge sur l'accès des données que les parents d'élèves peuvent avoir via leur session Ari@ne57.

Mme KLEIN lui répond que les parents peuvent consulter toutes les icônes de l'application.

Mme la Maire relance le fait qu'une formation doit être prévue pour l'utilisation d'Ari@ne57.

5) ELA

Mme CONTÉ présente l'association ELA.

L'Association Européenne contre les Leucodystrophies regroupe des familles qui se mobilisent pour vaincre ces maladies génétiques rares qui détruisent la myéline (gaine des nerfs) du système nerveux central.

L'Association invite tous les établissements scolaires, du primaire jusqu'à l'enseignement supérieur, à se mobiliser en faveur de la lutte contre les leucodystrophies à travers sa campagne « Mets tes baskets et bats la maladie ». L'objectif est de créer un grand élan de générosité. Écoles, collèges, lycées... tous peuvent participer.

Cette campagne est parrainée par le Ministère de l'Éducation nationale. Un soutien renouvelé chaque année qui donne la preuve de la valeur éducative du projet et encourage tous les établissements scolaires à s'engager aux côtés d'ELA.

« Mets tes baskets... » sensibilise les jeunes à la maladie, à la solidarité, au respect et au handicap. Elle s'organise autour de 3 temps forts :

- *La dictée d'ELA, pour sensibiliser,*
<https://ela-asso.com/les-evenements/mets-tes-baskets-et-bats-la-maladie/la-dictee/>
- *Mets tes baskets pour ELA, pour agir,*
<https://ela-asso.com/les-evenements/mets-tes-baskets-et-bats-la-maladie/mets-tes-baskets/>
- *Le Prix Ambassadeur ELA, pour récompenser.*
<https://ela-asso.com/les-evenements/mets-tes-baskets-et-bats-la-maladie/le-prix-ambassadeur/>

Mme CONTÉ souhaite mettre en relation les écoles et la municipalité afin d'organiser une journée en faveur de cette association.

ajoute qu'avec la crise sanitaire actuelle cela sera compliqué à mettre en œuvre cette année.

Mme SPANO constate que les actions ELA sont plus orientées pour les écoles élémentaires. Il faudrait adapter la démarche pour les écoles maternelles.

Mmes SPANO/BERGDOLL suggèrent d'organiser l'action ELA directement dans les différentes écoles de la localité. En effet, leurs écoles étant excentrées, le déplacement à pieds avec les enfants est impossible et le déplacement en bus est trop coûteux (100 Euros).

6) Points divers

Mme la Maire souhaite recruter, avec le soutien du Département, un assistant de langues. Le référent serait employé par la commune en lien avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) et interviendrait auprès des écoles de la localité dans sa langue maternelle.

prendra contact avec l'organisme concerné pour que cela soit mis en place pour la rentrée 2021/2022 si les directeurs d'écoles sont intéressés.

Mme DELORME est intéressée par la démarche.

Mme SPANO est également intéressée par ce projet.

Mme SPANO informe l'assemblée avoir contacté le syndicat au sujet du logiciel ONDE (**O**util **N**umérique pour les **D**irecteurs d'**E**coles). Il est du ressort de la mairie de procéder à l'inscription des élèves mais rien n'oblige la commune à utiliser ce logiciel pour l'enregistrement de ces derniers. Il n'y a rien d'anormal à ce que les directeurs inscrivent eux-mêmes les élèves via le logiciel ONDE.

propose de refaire un formulaire d'inscription qui serait cohérent avec la fiche de renseignement délivrée par les écoles.

M. POKRANDT demande si toutes les écoles disposent de la même fiche de renseignements.

propose d'uniformiser le modèle pour toutes les écoles.

Les écoles feront des propositions de fiches d'inscription au service scolaire.

Mme la Maire indique qu'elle ne souhaite pas se retrouver avec des soucis de communication entre les écoles et la mairie et risquer à nouveau une fermeture de classe.

informe l'assemblée qu'à la prochaine rentrée scolaire (2021/2022) il y aura une fermeture de classe à l'école élémentaire Marie Curie.

Mme CONTÉ trouve cela étonnant, d'autant plus que les classes de l'école maternelle Mandelot (en lien avec l'école élémentaire Marie Curie) sont chargées en effectifs.

Mme KLEIN précise que beaucoup d'enfants partent au Luxembourg après l'école maternelle pour continuer leur parcours scolaire. De ce fait, il y a moins d'enfants qui entrent au CP.

Mme SPANO expose le problème de la sieste à l'école pour les petites sections. A chaque rentrée elle se retrouve confrontée à ce problème. En effet, les locaux ne permettent pas d'accepter tous les enfants de petite section à la sieste.

souhaite que le sujet de la sieste soit abordé avec les parents dès l'inscription en mairie. Il faudrait leur expliquer que l'école ne peut pas accueillir tous les enfants à la sieste ; que cela n'est pas une volonté des directeurs mais un réel manque de place au sein de l'établissement.

ajoute que l'intention de sieste est mal formulée sur le formulaire d'inscription en mairie.

- Mme SPANO se questionne quant à l'avancement de la Charte des ATSEM.
- ajoute que dans le mail envoyé aux directeurs des écoles au sujet de la charte il n'est pas précisé que le document joint est un document de travail et non juste consultatif.
- Mme CONTÉ répond que l'élaboration de la charte est en cours. Elle n'a pas encore été envoyée aux ATSEM.
- M. POKRANDT suggère de renvoyer un mail aux directeurs des écoles en précisant que le document concernant la charte est bien un document de travail.
- Mme CONTÉ s'en chargera.
- Mme SPANO demande quelles dispositions sont prévues aux abords des écoles lors des intempéries.
- Mme la Maire informe qu'un Comité Technique Paritaire est programmé pour le mercredi 16 décembre 2020. Il y sera proposé la mise en place des astreintes de salage et de déneigement (proposition qui sera ensuite votée en Conseil Municipal le jeudi 17 décembre 2020).
- M. POKRANDT demande si l'agent d'astreinte recevra une compensation.
- Mme la Maire le confirme.
- Mme BERGDOLL précise qu'auparavant les agents de l'Atelier Municipal commençaient plus tôt le matin et cela était plus pratique en cas d'intempéries.
- Mme SPANO informe qu'elle a dû remettre sa classe en ordre au lendemain du 2nd tour des élections municipales au mois de juin.
- Mme KLEIN ajoute qu'il a fallu également remettre en place le mobilier à l'école maternelle Mandelot.
- Mme DELORME confirme que cela a aussi été le cas pour la salle des maîtres à l'école Jean-Jacques Rousseau.
- Mme SPANO propose de revoir l'organisation de la remise en place dans les écoles après les élections.
- Mme la Maire informe l'assemblée que la construction d'un nouveau collège est prévue dans la commune pour 2024. Le but serait d'en faire un collège interdépartemental. Dans l'optique de l'installation d'un collège il faudrait également anticiper la création d'un lycée. Ce lycée pourrait être transfrontalier. Il pourrait alors y avoir un financement du côté luxembourgeois et d'INTERREG.
- Mme SPANO demande s'il est prévu la construction d'un complexe scolaire maternelle/élémentaire.

- Mme la Maire répond que ce n'est pas à l'ordre du jour.
- Mme BERGDOLL évoque le problème des inscriptions scolaires et des effectifs. Lors de la réunion qui a lieu en fin d'année scolaire (mois de juin) le nombre d'effectifs, dans les différentes écoles, est équilibré. A la rentrée du mois de septembre certaines classes se retrouvent surchargées dues aux nombreuses inscriptions durant l'été.
- Mme SPANO propose de revoir le périmètre scolaire.
- Mme CONTÉ répond que cela a déjà été étudié mais qu'il n'y aurait pas beaucoup de changement.
- Mme SPANO pense que certaines zones devraient être modulables en fonction des effectifs.
- Mme la Maire propose de fixer des priorités selon certains critères par ordre d'importance :
- 1) Adresse
 - 2) Mode de garde
 - 3) Fratrie
 - 4) Dérogation (en dernier critère) : si les effectifs le permettent les dérogations seront examinées ; si les effectifs ne le permettent pas aucune ne sera examinée/acceptée.
- Mme BERGDOLL propose que les dérogations acceptées soient ré-examinables à chaque rentrée scolaire. Elle cite pour exemple certaines familles audunoises ou extérieures qui demandent des dérogations par rapport au mode de garde de l'enfant (nourrice, grands-parents) et dont ces personnes ne se présentent jamais à l'école. La situation est la même pour les familles extérieures qui demandent des dérogations et qui sont constamment en retard.

La séance est levée à 18 heures 40 minutes.